



# RENCONTRE AVEC LES ÉLUS

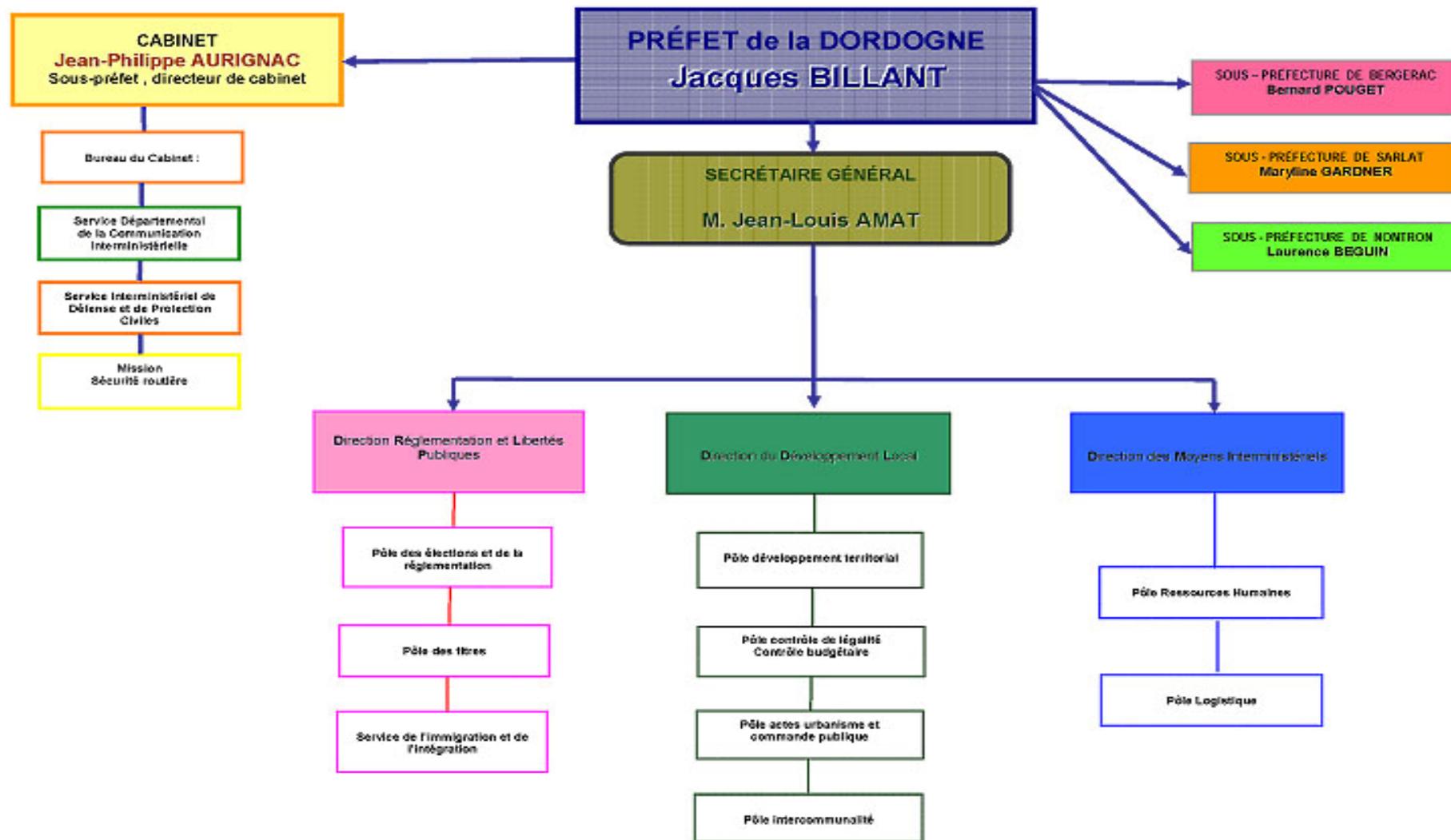
JUIN 2014

# Pourquoi cette rencontre

- Accompagner les nouveaux élus dans leur prise de fonctions
- Présenter les services de l'État
- Signaler des actions prioritaires portées conjointement par l'État et les collectivités
- Répondre à vos questions



# LA PREFECTURE





SOUS-PREFECTURE DE BERGERAC

Téléphone : 05.47.24.16.16  
 Télécopie : 05.53.58.36.80  
 adresse mel : [prenom.nom@dordogne.gouv.fr](mailto:prenom.nom@dordogne.gouv.fr)  
[sp-bergerac@dordogne.gouv.fr](mailto:sp-bergerac@dordogne.gouv.fr)

**Bernard Pouget**  
 sous-préfet

**Alain Laprade**  
 Secrétaire général  
 05.47.24.16.01

**Marilyne Orellana**  
 Secrétaire générale adjointe  
 05.47.24.16.02

**ENTRETIEN , LOGISTIQUE**  
 Dominique Colineaux  
 Marie-France Gaïor  
 Patric Franc

**SECRETARIAT,  
 POLITIQUES PUBLIQUES**

Secrétariat

Politiques publiques

Politique de la ville :  
 ANRU, ACSE (CUCS de Bergerac)  
 Sécurité publique  
 Emploi,  
 Logement,  
 Economie,  
 Expulsions locatives,  
 Affaires réservées, interventions

**Brigitte Marcelot**  
 05.47.24.16.03  
**Nicole Février**  
 05.47.24.16.20

**ACCUEIL DU PUBLIC,  
 DELIVRANCE DES TITRES  
 (cartes grises, CNI)**

Accueil général  
Immatriculations des véhicules,  
Régie,  
Cartes nationale d'identité,

**Jocelyne Hélaïne**  
 05.47.24.16.06  
**Carole Lebon**  
 05.47.24.16.09  
**Annie Pelletier**  
 05.47.24.16.08  
**Muriel Ojeda**  
 05.47.16.12  
**Christine Roman**  
 05.47.24.16.19

**COLLECTIVITES  
 TERRITORIALES**

Conseil aux élus et contrôle de légalité,  
Intercommunalité  
**Marilyne Orellana**  
 05.47.24.16.02

Dotations et subventions, fiscalité,  
Urbanisme et environnement,  
Enquêtes publiques  
**Nadine Rosete**  
 05.47.24.16.11  
**Catherine Donnadiou-Drouillard**  
 05.47.24.16.18

Elections :  
**Catherine Marchive**  
 05.47.24.16.14

**REGLEMENTATION**

ERP, Manifestations sportives,  
Police administrative,  
Réglementation des armes,  
Opérations funéraires,  
Associations Loi 1901 :

**Fanny Pozzobon**  
 05.47.24.16.13  
**Corinne Madi**  
 05.47.24.16.10  
**Vincent Dubois**  
 05.47.24.16.15  
**Catherine Marchive**  
 05.47.24.16.14



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## SOUS-PREFECTURE DE SARLAT

**Madame Maryline Gardner**  
Sous-Préfète

**Mathieu Libson**  
Secrétaire général  
05.47.24.16.41

**Marie-France Cassan**  
Secrétaire générale adjointe  
05.47.24.16.42

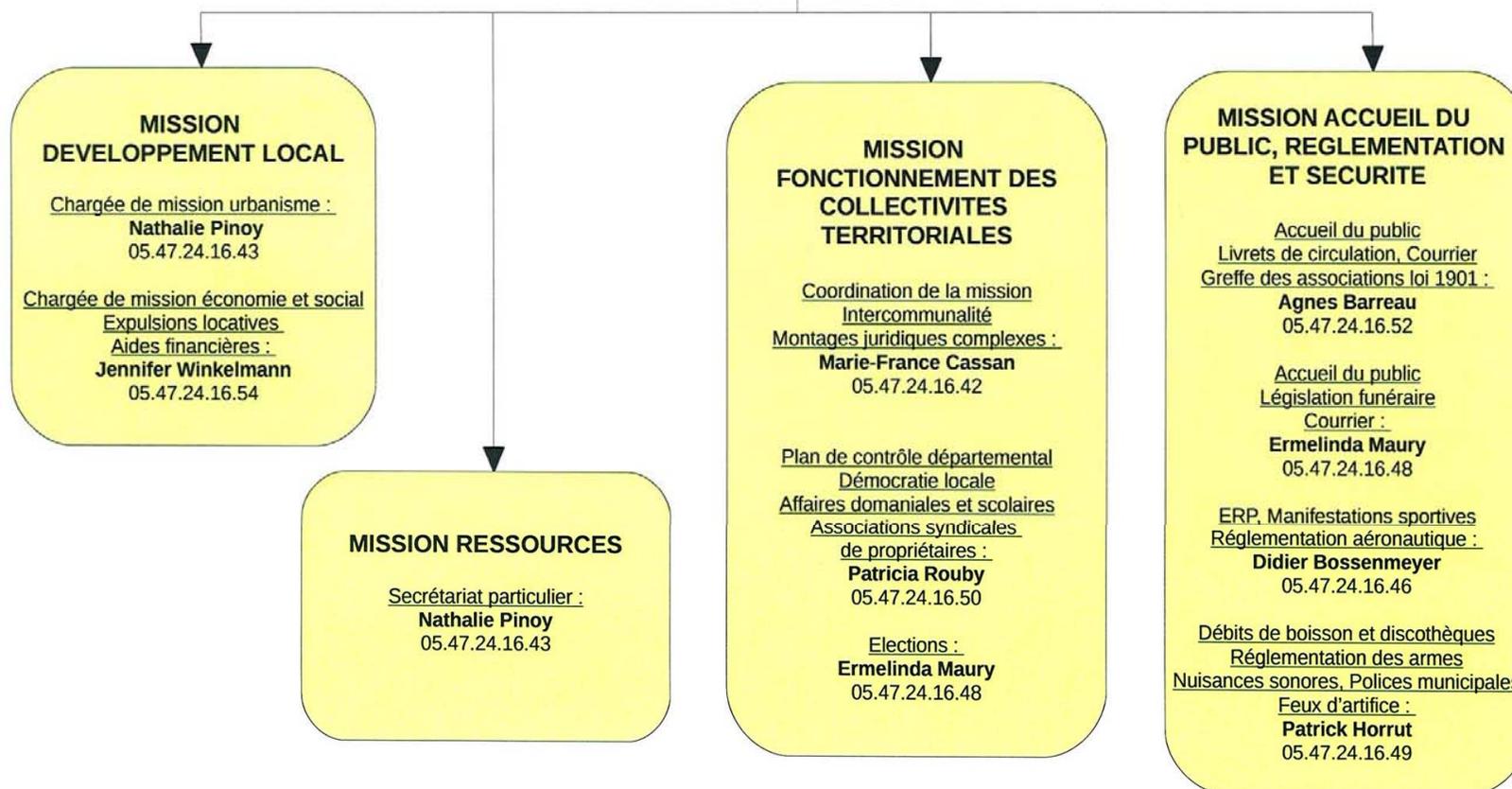
Organigramme des services administratifs 2014

Téléphone : 05.47.24.16.66

Télécopie : 05.53.28.53.69

adresse mel : [prenom+nom@dordogne.gouv.fr](mailto:prenom+nom@dordogne.gouv.fr)

BàL électronique : [sp-sarlat@dordogne.gouv.fr](mailto:sp-sarlat@dordogne.gouv.fr)



# LE CABINET

## Pôle « représentation de l'État ».

Distinctions honorifiques

Visites officielles

Interventions

Gestion politique des  
élections

Cérémonies publiques

## Pôle « ordre public ».

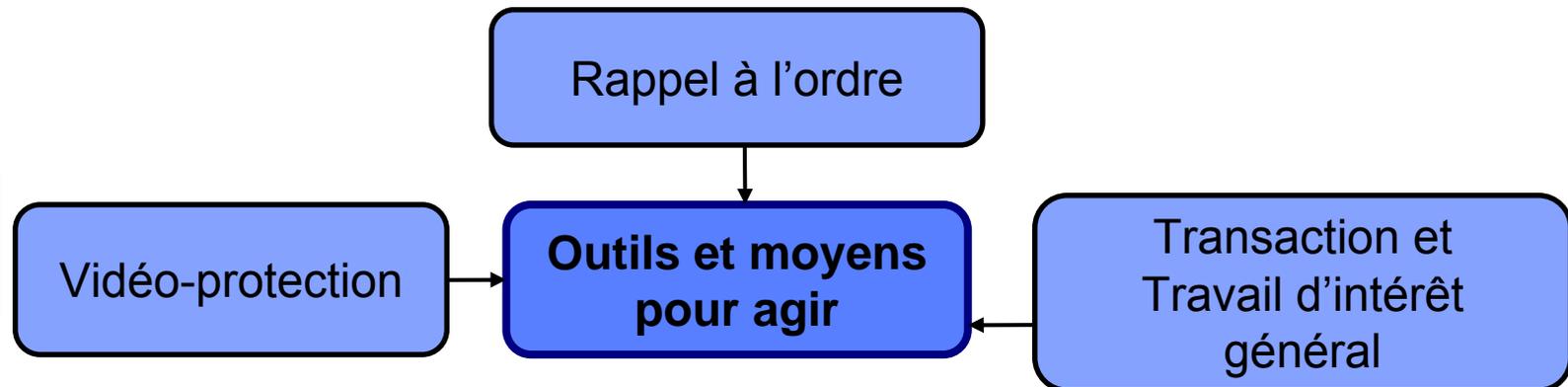
Polices administratives

Sécurité publique  
Délinquance

Prévention de la délinquance

## La prévention de la délinquance Une coproduction État / Collectivités locales

- Le Maire → Pilote de la politique locale de prévention de la délinquance.



- Le C.L.S.P.D → Une instance de concertation adaptée.

- Le F.I.P.D → Un levier financier de l'État

## Le Maire et les polices administratives



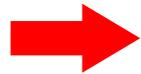
Le maire et les **gens du voyage**



Le maire et les **débits de boisson**



Le maire et les **chiens dangereux**



Le maire et les **hospitalisations psychiatriques**

# SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE ET DE PROTECTION CIVILES (SIDPC)

G  
E  
S  
S  
I  
O  
N  
C  
R  
I  
S  
E

## En amont de la crise : la prévention

- plans de secours (ORSEC, PPI, PCS, ...)
- organisation d'exercices
- sensibilisation, information (DDRM)
- surveillance météo/crues

## Au cœur de la crise : la coordination

- diffusion de l'alerte
- animation de la cellule de crise sous l'autorité du Préfet

## L'après crise : le suivi

- catastrophes naturelles
- soutien aux populations

## Autres missions du SIDPC :

- Sécurité dans les ERP en collaboration avec le SDIS
- Secourisme
- Vigipirate

# LE SIDPC AU CONTACT DES MAIRES

## Plan communaux de sauvegarde

- Démarche d'accompagnement du SIDPC
- Fortement conseillé à toutes les municipalités

## Commission de sécurité ERP

- Objectif : diminution du nombre d'avis défavorables
- Le maire est responsable du suivi des avis rendus
- Guide sur les grands rassemblements

## Catastrophes naturelles

- Les dommages causés par le vent, la grêle et la neige ne font pas partie du régime catastrophe naturelle. Ils relèvent des garanties classiques des assurances

## LA DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES LIBERTES PUBLIQUES

Deux pôles et un service pour l'exercice des libertés publiques



- Pôle des élections et de la réglementation
- Pôle des titres
- Service de l'immigration et de l'intégration

- Élections politiques et professionnelles.
- Titres d'identité, de circulation et de voyage
- Accueil des étrangers, droit au séjour, naturalisation
- Lutte contre l'immigration irrégulière et les filières
- Autorisation des manifestations sportives, classement des offices du tourisme, taxis, agent immobilier, législation funéraire.
- Suivi des dossiers relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement en lien avec les services instructeurs (DREAL, DDT, DDCSPP,ARS), les dossiers des carrières, les commissions de suivi de site pour les lieux de stockage des déchets

## L'actualité qui vous concerne...

### **Les élections sénatoriales**

La désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants :

- convocation des conseils municipaux le vendredi 20 juin 2014
- renouvellement de la série 2 des sénateurs le dimanche 28 septembre 2014

### **La lutte contre la fraude documentaire**

Le contrôle de l'authenticité des documents présentés dans le cadre des demandes de délivrance des CNI et des passeports

- un objectif partagé entre les services d'état civil des mairies et le bureau des titres de la préfecture
- des actions d'échanges et de formations conjointes à engager

## LA DIRECTION DU DEVELOPPEMENT LOCAL

Les dotations  
de fonctionnement  
*Jean-François DIAS*

Le contrôle de légalité  
et le conseil aux élus  
*Carole SCHRIVE*  
*Frédéric SAENZ*

Les subventions  
d'investissement  
*Jean-François DIAS*  
*Laurence VALLEE HANS*

Les missions

Le contrôle budgétaire  
*Carole SCHRIVE*

L'intercommunalité  
*Chantal RIVAUD*

La dématérialisation de  
la transmission des actes  
*Frédéric SAENZ*

## Le contrôle de la légalité

## Le contrôle budgétaire

une mission organisée autour de 2 pôles en lien avec les sous préfetures

Contrôle de légalité

Contrôle budgétaire

La centralisation du contrôle en préfecture

### Thématiques contrôlées

Urbanisme : 39,5 %

Emprunt : 32 %

Marchés : 12 %

FPT : 6,7 %

Institutions : 6,5 %

Actes de police : 0,3 %

La définition de priorités de contrôle

Priorités nationales/Priorités locales

Stratégies départementales de contrôle

Convention de partenariat avec la DDFIP

Actes

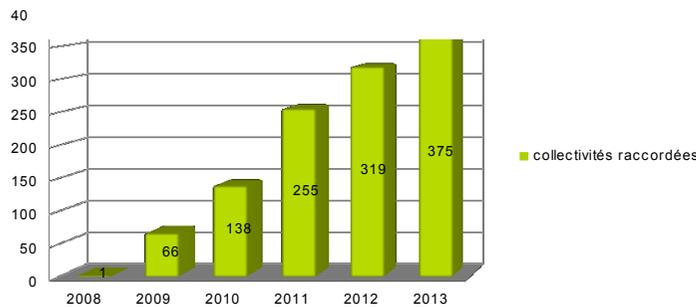
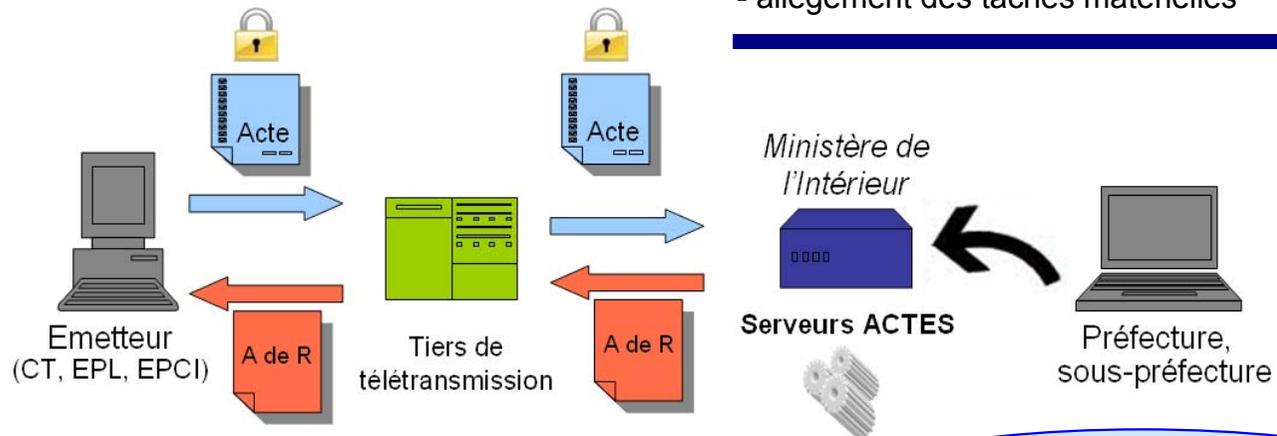
La dématérialisation des actes

La réduction du nombre d'actes soumis à l'obligation de transmission

## Aide au contrôle de légalité et à la transmission électronique sécurisée

### Dématérialisation des actes

- accélération des échanges
- accusé de réception immédiat
- réduction des coûts (frais postaux, reprographie)
- allègement des tâches matérielles



400 collectivités raccordées  
58 624 actes télétransmis

raccordement après :

- le choix par la collectivité de son prestataire (22 tiers de télétransmission homologués)
- la signature d'une convention avec le préfet

## L'intercommunalité : une évolution significative

2011-2014 :

Le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)

**2011 :**

*53 EPCI à fiscalité propre :*

- 1 CA
- 52 CC

*6 communes isolées*

*261 syndicats :*

- 56 syndicats mixtes
- 205 syndicats intercommunaux

*Total structures : 314*

**2014 :**

*26 EPCI à fiscalité propre :*

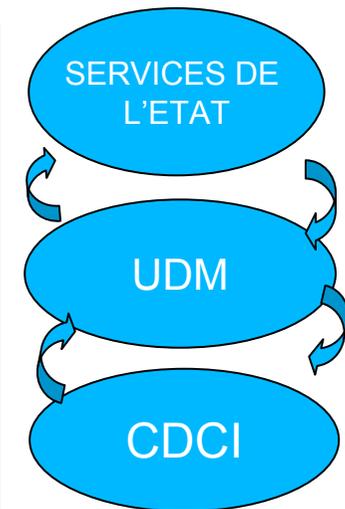
- 2 CA
- 24 CC

*Aucune commune isolée*

*180 syndicats :*

- 41 syndicats mixtes
- 144 syndicats intercommunaux

*Total des structures : 211*



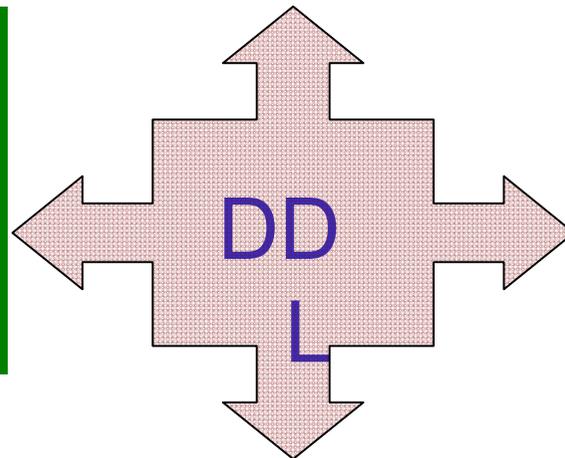
A partir de 2015 :

La révision du SDCI pour une poursuite de l'évolution de la carte intercommunale

**SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS : une présence active aux côtés des élus assurée par deux Pôles tournés vers le développement local**

**Accompagne les territoires dans la définition de leur stratégie et dans la mobilisation cohérente des financements publics**

**Gère des fonds destinés au développement territorial (DETR, FEDER, FEADER, LEADER, FNADT) et économique (PAT, FRED).**



**Assiste et conseille les collectivités-maîtres d'ouvrage dans le montage des dossiers structurants pour le développement local.**

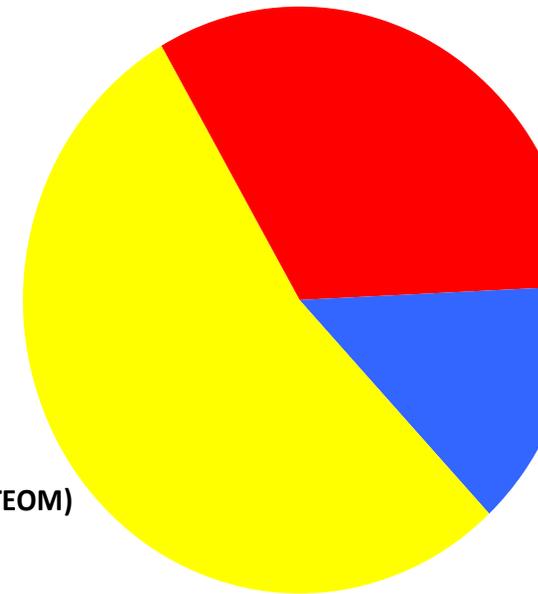
**Instruit techniquement et réglementairement les dossiers ; veille à l'optimisation des plans de financements et la meilleure articulation des aides**

## Des concours financiers ajustés et rénovés

Les dotations de l'Etat versées aux communes  
représentent 33% de leurs ressources

En 2014, les collectivités contribuent  
au redressement des finances  
publiques à hauteur de 1,5 milliards d'€,  
par une baisse de la DGF (-5,46% en Dordogne)

Afin de limiter les conséquences de cette  
baisse sur les communes les plus pauvres,  
les moyens dédiés à la péréquation sont renforcés (DSU+1,2%, DSR+3%, DNP+1%)



## Les fonds européens 2007 -2013

(Les programmes opérationnels 2014-2020 sont en cours de validation par la commission européenne)

Le PO FEDER a permis de financer  
155 opérations pour 24M€ de subventions attribuées.

Le PO FEADER a permis de financer  
162 opérations pour 10,5M€ de subventions attribuées.

Les programmes LEADER ont bénéficié de  
3,8M€ pour 231 opérations d'initiative locale.

# Liens utiles

Site préfecture :

[www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr)

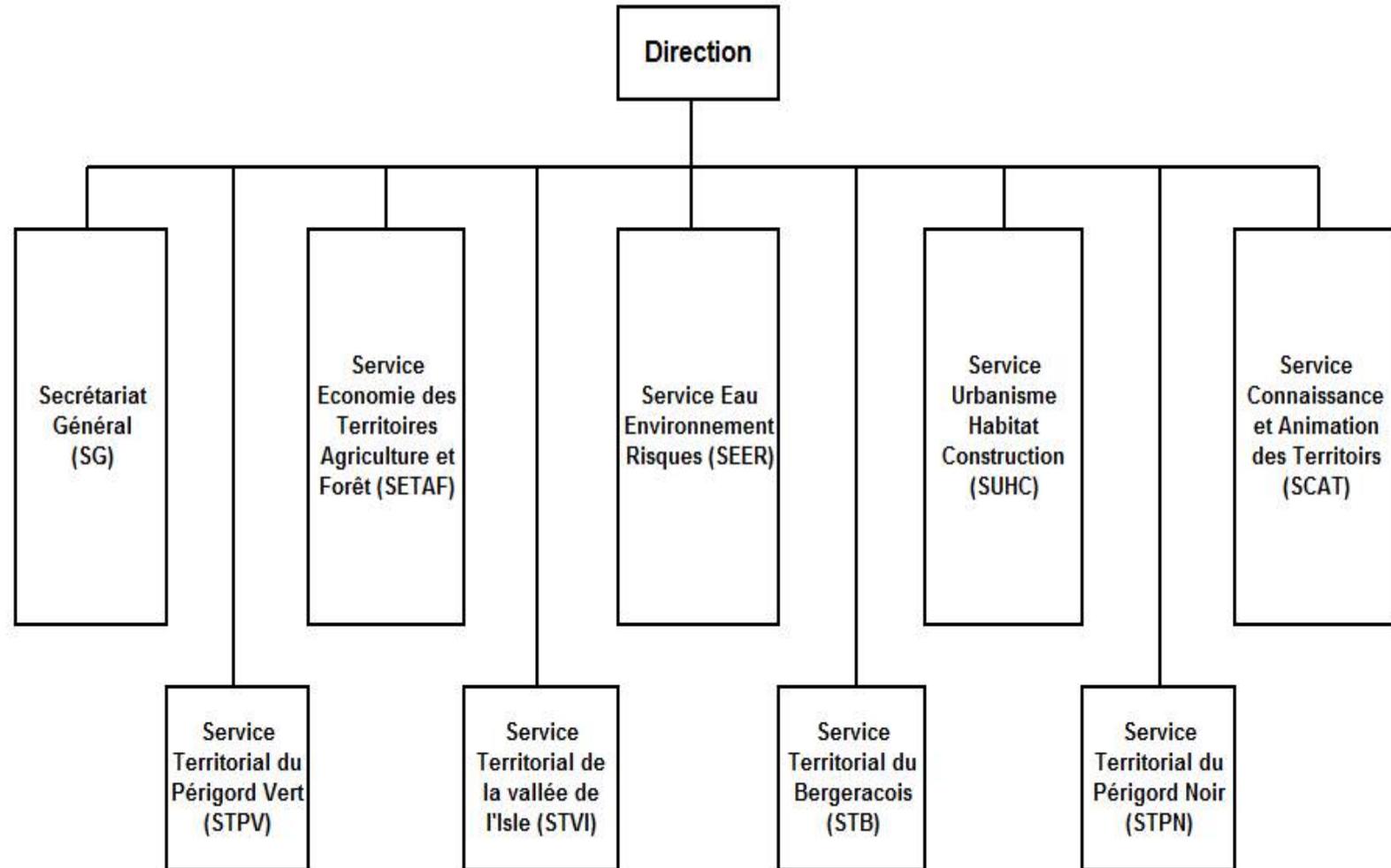
Site DGCL :

[www.collectivites-locales.gouv.fr](http://www.collectivites-locales.gouv.fr)

Adresse @ DDL :

[collectivites-locales@dordogne.pref.gouv.fr](mailto:collectivites-locales@dordogne.pref.gouv.fr)

# LA DDT ( Direction des Territoires )



# L'urbanisme

- **Les autorisations de construire (DP, CU, PC)**

Aujourd'hui environ 19 000 actes sont instruits dont 14 000 par la DDT

Au **01 juillet 2015**, fin de l'instruction par l'État pour les collectivités (environ 235 communes et CC si EPCI > 10 000 hab concernés) : 13 000 actes instruits par les collectivités

- **Le regroupement à Périgueux des services instructeurs de l'État**: un pôle urbanisme d'environ 20 instructeurs (ADS et fiscalité)

- **Les Installations de Production d'Énergie Renouvelable (ENR)** : une compétence État et un Guichet Unique

# La planification

- **Les documents de planification opérationnels (cartes communales, POS, PLU, PLUi)**

**513 communes** sur 557 disposent d'un document de planification ,  
1 PLUi sont exécutoires et 4 en cours d'élaboration.

- **La loi ALUR** : transfert de compétence PLU aux EPCI au plus tard le 27 mars 2017 et caducité des POS non transformés en PLU au 01 janvier 2016

- **Les documents d'orientation et d'aménagement (SCOT)**

**En l'absence de SCOT**, la loi ALUR renforce le **principe d'urbanisation limitée** (contrôle de l'ouverture zones 2AU, plus d'extension de construction zones A et N, dérogation avec avis conforme CDCEA pour dérogations, ....)

# La gestion des espaces agricoles et naturels

## ✓ **Charte de constructibilité en milieux agricoles et forestiers**

Proposer une démarche visant l'intégration simultanée des trois grands enjeux que sont l'urbanisme, l'agriculture et la forêt.

La DDT est en mesure d'aider les collectivités dans leurs réflexions, d'assurer la présentation et les explications relatives à l'approche et aux outils proposés dans la charte.

## ✓ **Commission départementale de consommation des espaces agricoles**

La loi ALUR étend les attributions de la commission aux espaces naturels.



# La réforme de la publicité extérieure

## Loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

- La répartition des compétences entre communes et État
- La limitation et l'encadrement de l'affichage publicitaire :
  - l'amélioration du cadre de vie
  - la lutte contre les nuisances visuelles
  - la réduction des consommations énergétiques
- L'incitation des collectivités à l'élaboration de RLP (i)  
(règlement local de publicité)
- Le plan de police de la publicité approuvé le 24 février 2014

# L'offre de logement

**Le parc public** : 13000 logements locatifs sociaux dont près de **10% de logements communaux conventionnés**

## **Le parc privé: ANAH et OPAH**

**ANAH**: en 2013 **2,4M€** ont permis la réhabilitation de **389 logements**

**6 OPAH** couvrent actuellement **205 communes** et constituent l'**outil d'intervention publique privilégié de L'État/CG/ANAH**

## **La lutte contre l'Habitat Indigne**

Un **Comité Technique délocalisé** (avec élus, ARS, DDCSPP, DDT, travailleurs sociaux) permet de qualifier les situations **chaque mois**

Depuis 2009 plus de **600 dossiers examinés, 190 en 2013**

# Les politiques de l'habitat

- **Au niveau local: le PDH et 4 PLH**

**PDH 2012-2017 : un doc. d'orientations de l'État et du CG**

- **4 PLH** approuvés (ou en cours) couvrant 94 communes

- **La mise en accessibilité des ERP**

Les ERP qui ne seront pas accessibles au 1 janvier 2015  
devront faire l'objet à leur initiative d'une procédure d'**Agenda  
de mise en Accessibilité Programmé (Ad'AP)**

**Rappel:** Tous les travaux d'aménagement d'un ERP (intérieurs  
ou extérieurs) doivent faire l'objet d'une **Autorisation de  
Construire, d'Aménager ou de Modifier (ACAM)**

# La prévention des risques

Un document de référence : le Document Départemental des Risques Naturels Majeurs (mis à jour fin 2013) envoyé à toutes les communes

Des documents à valeur réglementaire : les Plans de prévention des risques naturels (PPR)

Responsabilité du Maire en cas de non respect des prescriptions d'un PPR

Responsabilité du propriétaire en cas de survenue ou d'aggravation d'un risque naturel depuis son terrain

Possibilité pour le Maire d'exécuter des travaux d'urgence aux frais du propriétaire, au titre de ses pouvoirs de police générale, en cas de risques pour la sécurité publique

# Les obligations légales de débroussaillage

- Plus de 200 feux/an ( 3ème département )
  - 13ème pour la surface brûlée
  - classé territoire particulièrement exposé au risque : **obligations de débroussaillage fixées par le code forestier.**
- 
- **Responsabilité du maire sur le contrôle de l'exécution des obligations de débroussaillage (L134-7) :**
    - connaissance des règles applicables et des outils disponibles
    - intérêt d'anticiper ces obligations dans les réflexions d'urbanisme
  - **la DDT peut apporter un appui :**
    - une « valise pédagogique » à la disposition des maires
    - des ressources sur le site IDE (carte zone sensible, diaporama...)
    - des réunions d'information
    - un accompagnement sur l'analyse de situations particulières

# La politique de l'eau

Préserver la quantité et la qualité de la ressource en eau

Des objectifs nationaux et européens à atteindre

L'eau c'est l'affaire de tous et la responsabilité de  
chacun !

Une compétence majeure : l'assainissement

Une compétence nouvelle : la gestion des milieux  
aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)

- Compétence obligatoire commune ou EPCI-FP
- Transfert ou délégation de compétence possible
- Intervention après Déclaration d'intérêt général (DIG)

# L'assainissement

---

La commune ou un groupement de commune ont la responsabilité de l'assainissement collectif et du contrôle de l'assainissement non collectif

Le SPANC (Service public d'assainissement non collectif) contrôle la mise aux normes des installations individuelles et conseille les particuliers

L'État contrôle la conformité des installations collectives (communes, lotissements, campings, ICPE)

---

# L'Information Géographique pour la connaissance des territoires

## ✓ Mise en œuvre du Géoportail de l'urbanisme

À partir du 1er janvier 2016, les Collectivités devront mettre en ligne les documents d'urbanisme couvrant leur territoire.

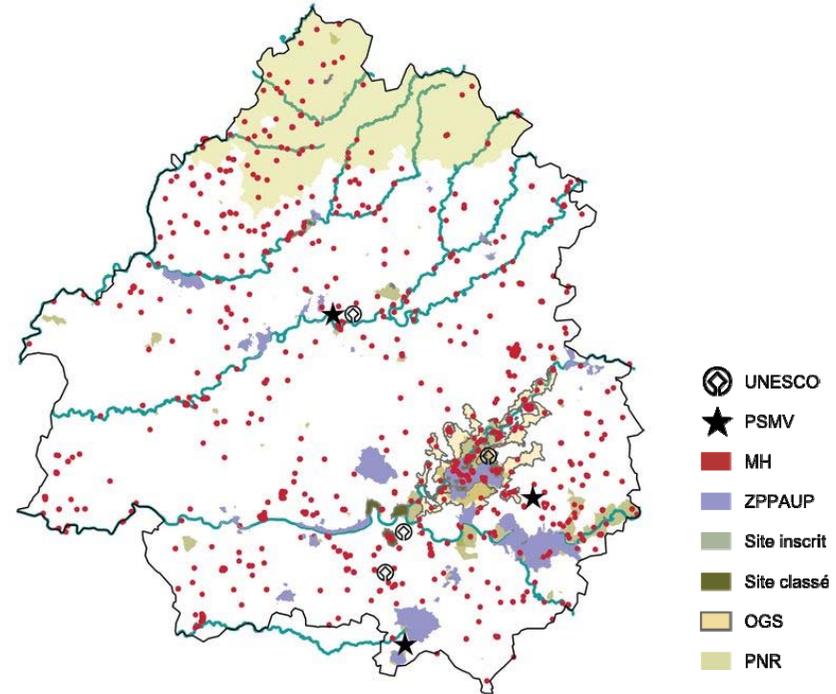
La DDT informe et accompagne les Collectivités dans cette démarche.

## ✓ Évaluer la consommation d'espace

Dans le contexte de la loi ALUR et des procédures d'élaboration et de révision des documents d'urbanisme, la DDT propose aux Collectivités des cartes et données pour une aide à l'évaluation de la consommation foncière.

## SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (STAP)

Unité territoriale de la Direction  
Régionale des Affaires Culturelles  
d'Aquitaine (DRAC)



924 monuments protégés  
143 sites inscrits  
42 sites classés  
3 secteurs sauvegardés  
31 ZPPAUP  
**84 474 ha d'espace protégé**  
16 jardins remarquables  
3 villes d'art et d'histoire

## Domaines d'intervention

- les espaces protégés
- qualité architecturale, urbaine et paysagère
- patrimoine monumental
- sites et paysages



## les espaces protégés

- contrôler et veiller à leur préservation, contribuer à leur mise en valeur en participant à l'instruction des projets
- proposer, animer et coordonner les études relatives aux PSMV, ZPPAUP, AVAP, PPM

Nombre d'avis  
pour 2013 :  
3236

## qualité architecturale, urbaine et paysagère

- promouvoir la qualité architecturale et paysagère des constructions
- contribuer à la qualité des projets d'aménagement et encourager la création architecturale
- conseiller les maîtres d'ouvrage



## patrimoine monumental

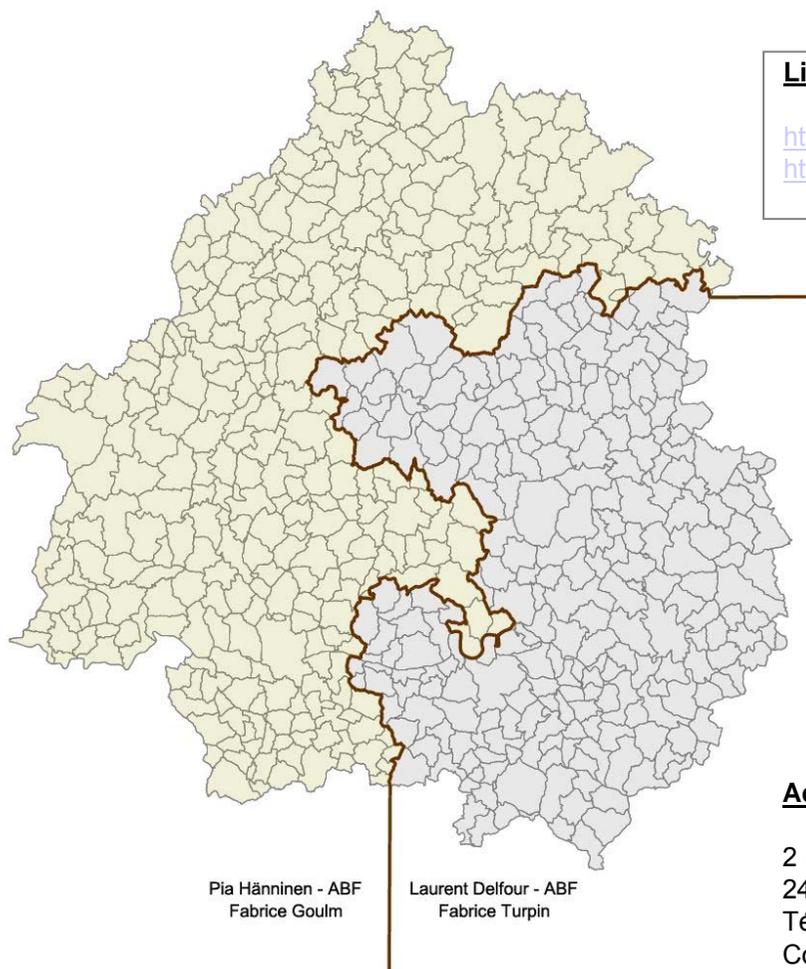
- conserver et préserver les monuments historiques
- évaluer les projets d'entretien, de restauration, de réhabilitation et de valorisation en participant à l'attribution des aides publiques
- contrôler les travaux sur les monuments protégés

## sites et paysages

- veiller à l'application des réglementations concernant l'environnement
- inscrire la valorisation et la protection des paysages comme facteurs de développement durable des espaces naturels et urbains
- promouvoir un renouvellement urbain de qualité



# Organisation du service



Pia Hänninen - ABF  
Fabrice Goulm

Laurent Delfour - ABF  
Fabrice Turpin

## Liens utiles :

<http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/>

<http://www.culture.gouv.fr/culture/inventaire/patrimoine/>



## Adresse du STAP :

2 rue de la Cité – CS 31202

24019 Périgueux cedex

Tél. : 05.53.06.20.60

Courriel : [stap.dordogne@culture.gouv.fr](mailto:stap.dordogne@culture.gouv.fr)

## L'UNITE TERRITORIALE DE LA DIRECTION REGIONALE DE L ENVIRONNEMENT DE L AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT (UT DREAL)

Les Installations classées pour la protection  
de l'environnement (ICPE) : définition

L'encadrement réglementaire des ICPE

La surveillance des ICPE

## ICPE : définition

**ICPE** : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Livre V, Titre I du Code de l'Environnement) = Installations qui peuvent présenter des dangers ou inconvénients pour l'environnement, la santé, la sécurité, la salubrité publiques (L.511-1 du CE) => Définies suivant une nomenclature selon 3 régimes (autorisation, enregistrement et déclaration)

### **Quelques exemples :**

- certaines industries (chimiques, pyrotechniques, papeteries, travail du bois, des métaux ...),
- carrières,
- installations de transit, de tri, de stockage des déchets.

*NB : ICPE agroalimentaires et agricoles (élevages) sont suivies par des inspecteurs de la DDCSPP*

## L'encadrement réglementaire

**Examen réglementaire** : instruction des dossiers de demande d'exploiter (autorisation et enregistrement) par examen des effets directs et indirects des installations sur l'environnement et étude des mesures compensatoires

**But** : prévenir et réduire les dangers et nuisances des installations afin de protéger les personnes, l'environnement et la santé publique => élaboration de prescriptions techniques de fonctionnement

**Porter à connaissance** : Contribution à la maîtrise de l'urbanisation autour des ICPE et à la protection des populations par porter à connaissance des dangers prévisibles

## La surveillance des ICPE

**Contrôles sur site** : Vérifications périodiques/événementielles des prescriptions de fonctionnement.

**Contrôles sur pièces** : Suivi de la maîtrise des émissions dans le milieu naturel par le biais des autosurveillances prescrites.

**Contrôles des cessations d'activité** : étude de la compatibilité entre l'état des terrains concernés et leurs usages actuels et futurs suite à cessation d'activité de l'ICPE.

Propositions de suites/sanctions administratives et pénales en cas d'infraction.

## DDCSPP

2 missions : Faire que l'Etat soit :

- Un Etat qui protège = garantir la sécurité
- Un Etat garant du lien social = cohésion sociale

Organisation : Trois pôles

Pôle protection des populations

Pôle de cohésion sociale

Pôle support

## La cohésion sociale (regroupant DDJS, partie sociale des DDASS, la politique de la ville)

- prévention et lutte contre l'exclusion : de l'hébergement d'urgence au logement
- Qualité éducative et sécurité physique et morale des accueils collectifs de mineurs et des activités physiques et sportives
- Développement de la vie associative
- Politique de la ville

## La protection des populations (regroupant services vétérinaires, alimentaires et concurrence, consommation et répression des fraudes)

- Prévention des risques sanitaires à la production en élevage et productions végétales
- Sécurité sanitaire de l'alimentation
- Garantir une alimentation saine, de qualité nutritionnelle et gustative dans le cadre d'une production durable (PNNS et PNA)
- Assurer la protection des consommateurs et la régulation des marchés

## **1) Assurer la sécurité et qualité sanitaire de notre alimentation**

- Faire face aux crises sanitaires en production primaire
- Garantir au consommateur une alimentation plus saine et de meilleure qualité
- Prévenir les risques de pollution et de nuisance des activités agricoles et agro-alimentaires

## **2) Mettre l'accent sur le bien vivre en Périgord : Promouvoir des loisirs de qualité**

- Assurer la qualité éducative et la sécurité des accueils collectifs de mineurs et des pratiquants sportifs
- Sécuriser le consommateur notamment sur les lieux touristiques

### **3) Mettre l'accent sur le mieux vivre en Périgord « Créer du lien social »**

- Prendre en compte la précarité, les publics vulnérables, lutter contre les discriminations
- En zones politique de la ville mais aussi sur les territoires ruraux
- Aider les jeunes à préparer leur avenir
- Faire du « sport pour le plus grand nombre » un vecteur de cohésion sociale
- Intégrer les personnes sous tutelle, handicapées.

### **4) Développer l'axe « logement d'abord »**

- Accueillir et héberger les personnes sans domicile fixe
- Faciliter l'exercice du droit au logement pour les personnes défavorisées

## Focus sur l'alimentation : la production primaire

- Prévenir l'apparition de zoonoses et de maladies à risques économique et collectif important
  - Exemple la tuberculose bovine
  - Exemple la flavescence dorée de la vigne
- Réduire les nuisances
  - effets sur l'environnement (ICPE ou règlement sanitaire départemental)
  - Gestion des sous produits animaux et maîtrise des cas de divagation

## Focus sur l'alimentation : la sécurité sanitaire des aliments

- Le contrôle des abattoirs
- Le contrôle des établissements agréés
- Le contrôle de la restauration collective, appui aux collectivités
- Le contrôle de la remise directe : hygiène, respect de la chaîne du froid, étiquetage, mentions valorisantes...

## Focus sur l'alimentation :... mais aussi la préoccupation d'assurer une alimentation de qualité gustative et nutritionnelle

- Plan pauvreté et pour l'inclusion sociale
- Plan national de l'alimentation et plan national nutrition santé

## Mais aussi des sujets d'actualités

- Le plan jeunesse
- Les accueils collectifs de mineurs
- La pratique des activités sportives
- la sécurité des activités de baignade
- La gestion de l'hébergement d'urgence

# **LA DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ( DSDEN)**

**Organisation et missions**

**Le tissu scolaire en Dordogne**

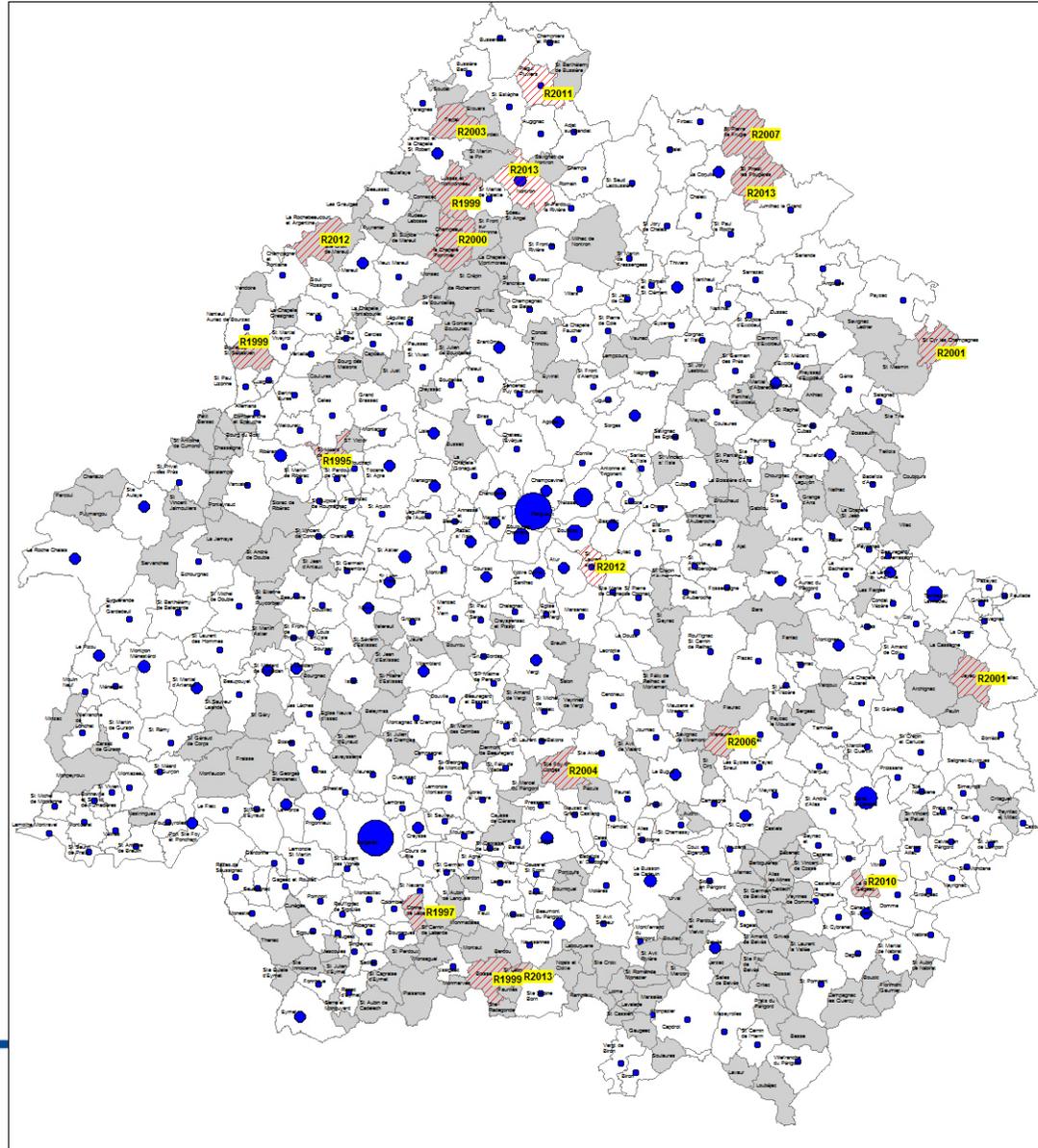
**Les rythmes scolaires**

**Deux autres sujets d'actualité**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# LE TISSU SCOLAIRE



# LE TISSU SCOLAIRE

[349 dans les Landes ; 322 dans le Lot-et-Garonne]

- ✓ 452 écoles (349 dans les Landes, 322 dans le Lot et Garonne)
- ✓ plus de la moitié des écoles ont 1 ou 2 classes
- ✓ une démographie scolaire en baisse
- ✓ un taux d'encadrement le plus élevé de l'académie

Mais ...

# LE TISSU SCOLAIRE

[349 dans les Landes ; 322 dans le Lot-et-Garonne]

- ✓ des résultats scolaires globalement en dessous de la moyenne académique
- ✓ une prise en charge complexe des élèves à besoins éducatifs particuliers
- ✓ un potentiel de remplacement structurellement faible, des enseignants isolés et un turn-over important
- ✓ une répartition des postes d'enseignement complexe



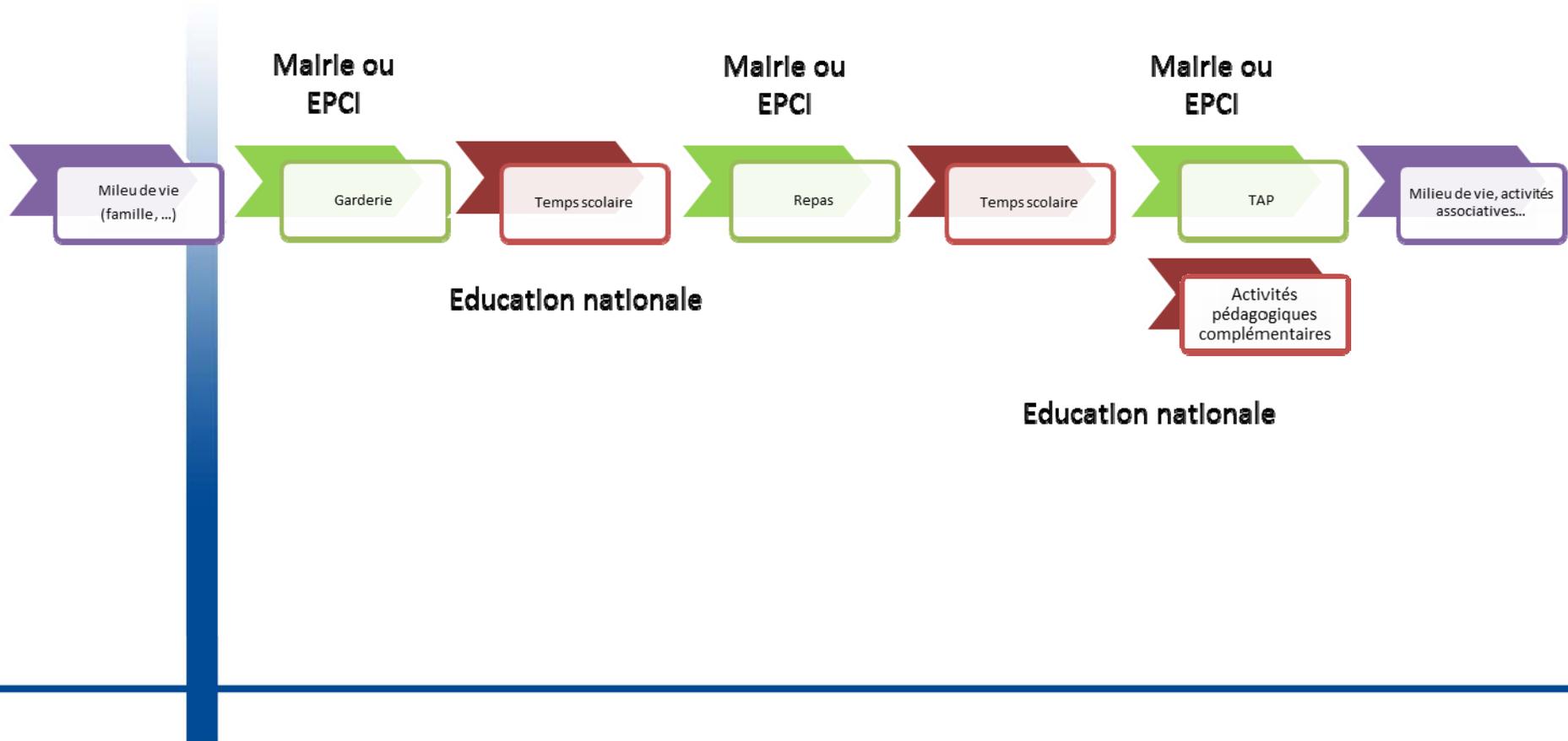
Un travail de réflexion à mener

# LES RYTHMES SCOLAIRES

---

- 4 jours et demi : un impact sur le temps scolaire et sur le temps périscolaire
  - Une généralisation à la rentrée 2014
  - Une aide financière pour les communes
-

# LES RYTHMES SCOLAIRES



# DEUX AUTRES POINTS

---

- ✓ La continuité du parcours scolaire des élèves : de la maternelle à l'enseignement supérieur
  - ✓ Le numérique et l'école
-

## UNITE TERRITORIALE DE LA DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L EMPLOI (UT DIRECCTE)

- mise en œuvre, au niveau départemental, des politiques en matière de travail, d'économie et d'emploi.
- niveau de proximité de la **D**irection **R**égionale des **E**ntreprises, de la **C**oncurrence, de la **C**onsommation, du **T**ravail et de l'**E**mploi.

## Volet emploi

### appui aux entreprises et aux salariés

- interlocuteur des entreprises à chaque étape de leur évolution :
  - accompagne leur création
  - les aide à se développer, à former leur personnel pour les adapter aux évolutions des métiers et des techniques
  - les aide le cas échéant en cas de difficultés économiques (activité partielle, FNE Formation, suivi des PSE)
- accompagne les jeunes, les demandeurs d'emploi et les personnes exposées au risque d'exclusion du marché du travail, notamment via le Service Public de l'Emploi et l'Insertion par l'Activité Économique

Animation de réseaux, travail avec des partenaires, pour la mise en œuvre des politiques gouvernementales.

Exemples : emplois d'avenir (missions locales) – contrats aidés CIE et CAE (Agence Pôle Emploi, Missions Locales, Cap Emploi,...)

## Volet inspection du travail

- assurer le respect du droit du travail,
- promouvoir et améliorer les conditions de travail et la santé au travail,
- accueillir et renseigner le public sur toutes questions relevant du droit du travail